



Commune de Broc

INFORMATIONS DE LA CAISSE COMMUNALE

e-facture

A partir du 1^{er} janvier 2019, nous proposons la facturation des diverses taxes communales au moyen de la facture.

Qu'est-ce qu'une e-facture?

E-facture est l'abréviation de «facture électronique». Vous recevez vos factures par voie électronique dans votre e-banking (ou postfinance) directement.

L'e-facture est simple : grâce à elle, la saisie manuelle des interminables numéros de référence n'est plus nécessaire.

Avec l'e-facture, vous économisez non seulement du temps mais aussi du papier. Plus de 1000 entreprises et administrations publiques proposent l'e-facture.

Le contrôle et le paiement de vos factures se font donc en quelques clics.

Pour de plus amples informations ou pour s'inscrire, rendez-vous sur www.e-facture.ch !

Nous vous encourageons à souscrire à ce nouvel outil qui est désormais proposé pour les factures émanant de la commune.

Février 2019

Le Conseil communal